

Clémentine BARZIN
Députée bruxelloise

REÇU LE 30 JAN. 2025

Question orale de madame Clémentine Barzin, députée, adressée à monsieur Bernard Clerfayt, ministre en charge de la Formation professionnelle et des Relations internationales

Objet : anticipation des réformes de la FWB concernant les adultes

Monsieur le ministre,

Comme vous le savez, une réforme majeure de l'enseignement de promotion sociale a récemment été élaborée par la ministre de l'Enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Valérie Glatigny. Cette réforme, intitulée "Des compétences pour la vie : Contrat 2035 de l'Enseignement pour Adultes", vise à adapter l'offre de formation aux évolutions sociétales et professionnelles, en intégrant notamment les réalités numériques et les transformations du marché du travail. Parallèlement, le budget 2025 de la FWB a prévu que des élèves majeurs porteurs d'un CESS ou d'un certificat de qualification en classe de 7^{ème} technique ou professionnelle, en recherche de spécialisation, soient réorientés de l'enseignement obligatoire vers l'enseignement pour adultes (anciennement de promotion sociale), la formation en alternance (EFP) et les outils de Bruxelles-Formation. Un accompagnement est prévu à cet effet et un cadastre des formations est réalisé par la ministre afin d'éviter des « trous dans la raquette », qui le cas échéant entraîneraient un ajustement. Par ailleurs, les étudiants âgés de plus de 18 ans, en décrochage scolaire depuis plus d'un an, seront également réorientés vers des structures pour adultes, qui correspondent davantage à leur profil.

Dans ce contexte, plusieurs adultes intégreront désormais les filières de formation, notamment en alternance. Cette évolution aura un impact direct sur les organismes de formation bruxellois tels que l'EFP, Bruxelles Formation et les pôles formation emploi (PFE), qui devront accueillir une partie de ce public. Il est donc essentiel de s'assurer qu'ils soient en mesure d'assumer ce rôle et qu'ils aient d'ores et déjà intégré les implications de cette réforme dans l'organisation de leurs activités.

Dès lors, monsieur le ministre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

- Disposez-vous d'une première évaluation permettant d'anticiper les conséquences de cette réforme sur le marché de l'emploi et de la formation bruxellois ? Comment s'est organisée la coordination avec les acteurs de la formation professionnelle pour anticiper ces changements ?



- L'offre de certaines formations va-t-elle être adaptée ou augmentée afin de répondre à l'arrivée des élèves adultes concernés ?
- En ce qui concerne les formations « spécialisantes » de 7^{ème} technique, un cadastre des formations régionales existe-t-il pouvant contribuer à la démarche de la ministre Glatigny en vue d'assurer une offre correspondant au mieux aux spécialisations recherchées ?
- Un accompagnement ou des formations spécifiques sont-ils nécessaires à votre estime pour encadrer ces nouveaux profils ? Dans les structures de formation bruxelloises, des modules relatifs au savoir-être, aux soft skills, existent-ils ?

D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Cécilie BAZZ